

## **Politique éditoriale du Portail des Sous-marins**

Ce document définit les règles que les contributeurs doivent respecter lors de la rédaction de leurs contributions, quelle que soit la forme : écrite, image, audio ou vidéo. En s'inscrivant sur le site et en proposant une contribution, le contributeur accepte de la respecter.

### **L'auteur**

En s'inscrivant sur le site, le contributeur doit indiquer une adresse email valide. Elle ne sera pas divulguée sur le site. Elle sera uniquement utilisée pour la communication entre le site et le contributeur : envoi du mot de passe, explication du refus d'un article, blocage de compte...

La signature doit être le nom et le prénom du contributeur. Les pseudos et autres surnoms ne sont pas autorisés. Lorsque le compte est destiné à mettre en ligne des communiqués d'un organisme ou d'une société, le compte doit être au nom de l'organisme ou la société. L'adresse email indiquée doit être celle de la société ou d'un responsable habilité.

Le contributeur doit indiquer une brève biographie : elle est principalement destinée à permettre au lecteur de savoir qui a écrit l'article.

Le champ « logo » n'est pas utilisé actuellement.

### **La contribution**

En fonction de la longueur, les contributions peuvent prendre la forme d'un article ou d'une brève.

- Une brève est utilisée pour publier un texte court, de 2 ou 3 paragraphes (environ une dizaine de lignes au total). Elle n'est pas signée du nom du contributeur.
- L'article est utilisé dans tous les autres cas.

Les textes publiés peuvent être :

### **Traduction d'un article en langue étrangère**

La traduction d'un article en langue étrangère doit respecter le texte original. Il ne doit pas modifier (aux nuances sémantiques près) le sens ou l'argument de l'auteur. Les illustrations présentes dans l'article original doivent aussi être reprises. La traduction peut être partielle lorsqu'une partie de l'article original ne concerne pas la Marine Nationale ou les sous-marins.

L'adresse Internet et le nom du site de publication originale doit être indiquée. Lorsque le nom de l'auteur de l'article original est connu, il sera indiqué.

### **Signalement d'un article en français**

La reprise concerne le titre et le premier paragraphe de l'article. Lorsque la disponibilité de l'article n'est pas limitée dans le temps (blog, sites officiels marine, Mer & Marine...), la fonction redirection sera utilisée. L'illustration n'est reprise que si elle est libre de droits ou (c) Marine Nationale.

### **Communiqué de presse**

Le communiqué de presse doit être repris intégralement sans rien modifier ou retirer. Seule la dernière partie (description de l'émetteur ou invitation aux journalistes) pourra être omise. La source du communiqué sera indiquée.

## **Article original**

L'article doit avoir été écrit par le contributeur. Il peut toutefois s'appuyer sur d'autres articles, à condition de le préciser. Le lecteur doit pouvoir facilement savoir quelles sources le contributeur a utilisé, ce qui est un fait établi, ce qui est une conjecture, ce qui relève de l'opinion de l'auteur.

Les illustrations doivent appartenir à l'auteur ou être libres de droit.

## **Les illustrations**

Les illustrations doivent avoir un titre, éventuellement, une description suivi, lorsque c'est le cas, par la mention de l'auteur de la photo (&copy;).

Les images doivent être envoyées au format JPEG, d'une taille maximale de 800 x 600.

Les fichiers sonores doivent être au format MP3. Le contributeur contactera le Rédacteur en chef pour définir les modalités d'envoi du fichier.

Les fichiers vidéo doivent être prévus pour être diffusés dans un format 400 x 300. Le contributeur contactera le Rédacteur en chef pour définir les modalités d'envoi du fichier. Celui-ci sera mis, si ce n'est déjà fait, sous le format Flash Vidéo.

---

Date de rédaction : 30/10/07.